



Litige d ordre matériel apres une séparation

Par **cosette85**, le **18/04/2009** à **22:17**

Bonjour,
Je m adresse à vous, apeurée par les menaces de mon ex-compagnon: pendant notre relation, ce dernier m a acheté un réfrigérateur, et, de bonne foi, me l a laissé apres son départ. Les papiers concernant cet achat sont à mon nom (donc la garantie), mais , mécontent de mon refus d etre sa compagne, il menace de porter plainte si je ne lui rembourse pas cet achat. je n ai pas de revenus, car bénéficiaire de l allocation adulte handicap, et aucun moyen donc de lui verser cette somme. Je lui ai proposé de reprendre le réfrigérateur, mais il refuse , et appuie ses menaces. Est-il en droit de porter plainte, meme si les papiers de cet achat sont à mon nom? Merci par avance de votre aide.

Par **Marion2**, le **18/04/2009** à **22:22**

Bonsoir,
Votre ex-compagnon peut toujours déposer une plainte, mais elle ne sera pas recevable.
Ce réfrigérateur est à votre nom. Il ne peut rien faire...
Pas de souci pour vous.
Cordialement.

Par **cosette85**, le **18/04/2009** à **23:05**

Merci à vous de me répondre aussi rapidement... Cela me rassure vraiment. Betty